

Textes de la conférence de presse du 14 juin 2001 organisée par le comité pour la promotion des cours de morale et de religion par rapport aux pétitions pour le maintien des cours philosophiques dans l'enseignement officiel.

## Comité pour la promotion des cours de morale et de religions

### 1. La Pétition

#### ➤ **Origine de la démarche, du groupe de réflexion et du groupe de promotion**

Dès après le décret de juillet 1998 qui modifiait les normes de population scolaire des cours dans le fondamental, on s'est rendu compte que les conditions de travail des enseignants de religions et de morale, s'étaient fortement dégradées. Rappelons que cette modification du régime des normes était conçue pour financer les cours de deuxième langue en régions wallonne et bruxelloise.

Dans le même temps, nous avons été interpellés par des professeurs se plaignant de la manière dont ils étaient traités, du manque de considération dans un certain nombre de lieux pour ces cours, des difficultés matérielles d'organisation, de l'absence de moyens en matière de frais de fonctionnement, de matériel didactique ...

Le groupe a commencé par dresser un inventaire des problèmes et rendu publique la synthèse de ces difficultés. C'est à ce moment qu'est intervenue une donnée nouvelle lorsque le Ministre-président Hervé Hasquin a annoncé sur un plateau de télévision, sa volonté de remplacer pour partie les cours philosophiques par des cours de philosophie en suscitant une confusion sémantique. Cette nouvelle attaque contre le sens même de leur fonction a porté un nouveau coup rude au moral des professeurs et nous avons estimé devoir réagir de la manière que vous

connaissez aujourd'hui, à savoir par le lancement d'une pétition visant à promouvoir et à soutenir les cours dans leur pluralité.

## ➤ **Un thème majeur était « le refus de la pensée unique »**

Pendant plusieurs mois, le texte de pétition a circulé auprès de la population et nous pouvons dire aujourd'hui que cette campagne de pétitionnement a rassemblé **151.500 signatures**.

Ce résultat en fait donc une des pétitions les plus importantes des dernières années et montre à quel point la population francophone de Belgique reste attachée à cette pluralité des cours de religions et de morale.

## ➤ **la suite**

Il nous paraissait essentiel, lorsque nous avons commencé à percevoir le succès de cette pétition, qu'elle n'apparaisse pas comme le simple reflet d'une série de nostalgiques ringards hérités du 19<sup>e</sup> siècle.

Nous pensons au contraire que la pluralité n'empêche pas la convergence, n'empêche pas le respect !

C'est ce qui nous réunit aujourd'hui. Nous avons voulu non seulement communiquer aux représentants du Parlement de la Communauté française les résultats de cette pétition mais présenter également - ce que vont faire mes collègues - des éléments d'alternative au modèle défini par le Président de la Communauté française, espérant par là non seulement être entendus mais également associés à la réflexion sur l'évolution des cours de religions et de morale au sein de notre communauté.

Nous pensons également qu'au-delà de l'évolution de ce concept, il y a lieu de s'inquiéter de ce qu'est la condition de travail des membres du personnel, professeurs de morale et de religions, en Communauté française. A cet égard d'ailleurs, la dernière décision prise en intra-francophone et acceptant l'idée d'un complément de financement dans les établissements scolaires bénéficiant de la pluralité des cours philosophiques, nous paraît aller dans le bon sens cela suppose également une contrepartie en faveur des membres du personnel qui doivent

pouvoir bénéficier directement des moyens attribués aux Pouvoirs organisateurs officiels en vue d'assurer la multiplicité des cours.

Nous serons donc aussi particulièrement attentifs à l'utilisation de ces moyens en veillant à ce qu'ils reviennent à ceux qui ont contribué à la générer c'est-à-dire les **PROFESSEURS DE COURS DE MORALE ET DE RELIGIONS !**

Régis DOHOGNE  
CSC-ENSEIGNEMENT

## **2. Le Manifeste**

*Nous affirmons notre attachement au cours de morale et de religions organisés dans toutes les écoles du territoire de la Communauté française et nous demandons aux autorités compétentes de garantir la continuité de cet enseignement et l'amélioration de son organisation.*

*Cette pétition a recueilli **151.500** signatures.*

*Dans le cadre de l'enseignement officiel, un groupe de travail a rédigé un manifeste pour la coexistence des cours de morale et de religions.*

## ***Manifeste pour la coexistence des cours de morale et de religions dans l'enseignement officiel***

- Nous parlons ici des cours « de religions et de morale inspirée par ces religions » d'une part et « de morale inspirée par l'esprit du libre examen » d'autre part.  
Ces cours sont appelés usuellement « cours philosophiques » en Communauté française. Ils seront désignés, dans le présent manifeste, sous l'appellation de « cours de conceptions de vie ».
- L'organisation en parallèle des cours de « conceptions de vie » dans l'enseignement officiel est un enrichissement trop souvent méconnu. En plus d'épouser les idéaux démocratiques qui sont les fondements de notre société, ils concourent pleinement aux objectifs de l'enseignement officiel tels que décrits dans le décret Missions. Dans ce contexte, il est évident que cette contribution s'opère mieux à travers divers cours plutôt qu'un seul.

Ils apportent une valeur ajoutée à l'enseignement officiel par un enrichissement personnel pour l'individu qui se construit et qui sera le citoyen de demain. Celui-ci s'épanouira d'une manière harmonieuse dans une société en étant capable de respecter l'autre dans son intégralité.

Les cours de « conceptions de vie » de l'enseignement officiel transmettent des valeurs positives. Ils constituent une plate-forme commune par rapport au pluralisme dans la société qui va bien au-delà d'une simple juxtaposition. Ces cours ne sont pas, comme certains le pensent, synonymes d'enfermement dans la mesure où ils mettent essentiellement l'accent sur l'aspect culturel et les valeurs spirituelles et éthiques correspondant aux différentes conceptions de vie. Ils participent donc à un pluralisme de cohabitation et de dialogue.

Tout en permettant à nos jeunes de garder leur identité, ils enrichissent le décroisement de la société. Chacun doit avoir un lieu où l'enseignement lui donne sa mémoire et ses racines. Voilà pourquoi chaque cours est indispensable.

Il est essentiel de conserver les cours de « conceptions de vie » dans leur spécificité.

Chacun de ces cours possède ses valeurs propres et un héritage culturel spécifique à transmettre, et ce dès le plus jeune âge. Leur coexistence permet en outre d'éviter une diabolisation réductrice de l'autre. Dans le domaine des conceptions de vie (croire ou pas en Dieu, par exemple), il est indispensable d'éviter qu'il y ait rejet de l'autre. Il faut privilégier une approche qui permette la reconnaissance de l'autre comme un individu à part entière.

- Pour pouvoir vivre ensemble, il faut non seulement se connaître soi-même mais également mieux connaître l'autre. Par conséquent, il est nécessaire de lui permettre de présenter lui-même ses propres conceptions de vie. Pour ce faire, il importe d'inciter les professeurs des différents cours de conceptions de vie à avoir une partie de travail en commun.

Exemples :

- Expliquer aux uns ce que représentent les fêtes, les rites, ... des autres.
- Confronter les points de vue sur les problèmes éthiques (peine de mort, euthanasie, ...).
- Participer à des actions communes

Dans ce dessein, il faut laisser aux enseignants connaissant le terrain la possibilité de trouver des formules bien adaptées, il faut encourager les initiatives et non les imposer. Des dispositions légales devraient officialiser la possibilité de ce genre d'action commune.

Ainsi nous passons d'un système de tolérance synonyme de condescendance à un système de droit à la différence.

- Il est clair que la coexistence des cours de « conceptions de vie » a un coût. Mais c'est le prix à payer pour une vraie démocratie.

### **3. Présentation du manifeste**

Je m'exprime ici non pas comme représentant des cours de religion catholique mais comme porte-parole, avec Mr Goldberg, du groupe qui représente l'ensemble des cours de religions et de morale.

#### **➤ *Plus de philosophie***

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous voulons d'abord affirmer notre adhésion à un projet de « plus de philosophie » dans l'enseignement. Le « Comment » et le « Par qui » devront certainement faire l'objet de discussions ultérieures.

Cet apport de philosophie, spécialement pour aider les élèves à élaborer des raisonnements justes en fonction des disciplines auxquelles ils s'appliquent, sera fort utile. Mais il ne remplacera pas les cours de morale et de religions comme nous le montrons dans la suite.

Par ailleurs, nous ne pouvons admettre le remplacement des cours de religion et de morale par un cours de philosophie en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années du secondaire et cela pour deux raisons particulières : cette mesure donne l'impression que les cours de religions et de morale sont réservés aux plus jeunes, or, c'est justement au cours des deux dernières années que les élèves peuvent recueillir les fruits de ce qui a précédé.

#### **➤ *les cours de morale et de religions***

Ceux-ci ont, non seulement leur place dans l'enseignement, mais apportent une plus-value à l'éducation des enfants et des adolescents.

##### **A. Collaboration au décret « Missions »**

De ce fait, ces cours collaborent à leur manière à la réalisation du décret « Missions ». Certes tous les cours participent à cette mise en œuvre mais par leur contenu et leur pédagogie, les cours de religions et de morale y collaborent de façon plus globale.

On peut dire, en effet, que leur compétence ne s'applique pas à telle ou telle matière (devenir compétent pour réaliser telle opération mathématique ou telle réalisation technique). Le centre de ces cours est de soi la personne humaine dans la totalité de ses dimensions et dans son devenir. Leur but est une compétence en humanité pensée non de façon abstraite, intellectuelle mais réalisée dans sa vie personnelle et collective. Il s'agit d'une appropriation de la vie, de sa vie.

## **B. Respect des élèves**

Cette acquisition d'une compétence en humanité ne peut aboutir que dans un climat de libre parole, d'échanges et de respect mutuel. Combien d'élèves disent apprécier cette différence entre les cours de morale et de religions d'une part et les autres cours ?

En ce sens, ces cours favorisent une véritable éducation à la citoyenneté responsable. Loin de suivre béatement l'opinion de quelques groupes, ils aident à prendre position en conscience, librement et de manière éclairée.

### **➤ *Points de repère***

Il faut cependant faire un pas de plus dans la promotion de ces cours.

Les jeunes, dit-on, manquent aujourd'hui de points de repère. Cette idée peut être exprimée par d'autres semblables, chacune apportant un éclairage particulier. On dira par exemple qu'il faut promouvoir chez les jeunes la confiance en soi ou le développement de la personne. Il faut aider les jeunes à construire leur propre identité, leur proposer un chemin d'accès à leur humanité. Il s'agit de les aider à découvrir un sens à leur vie.

Dans la mesure où la personne humaine est au centre des cours de morale et de religions, ceux-ci apportent au cœur du dispositif éducatif une dimension irremplaçable souvent reconnue par des directeurs d'école.

Découvrir le sens de la vie nécessite deux démarches : recevoir et construire.

D'une part d'autres avant nous, ont réfléchi au sens de l'existence humaine. Il est bon de les interroger, de recevoir d'eux leurs découvertes, les chemins qu'ils ont tracés.

Mais d'autre part, chacun doit être acteur de son propre développement : chacun construit le sens de sa vie grâce auquel il lui donnera plus de cohérence et d'unité.

Les cours de religions et de morale s'efforcent de mettre en place une pédagogie constructiviste, les éléments de réflexion, les points de repère possibles et les aptitudes qui rendront les jeunes compétents pour construire un sens pour leur vie ou comme, je l'ai dit, être compétent en humanité.

Jean-Marie VIRLET  
S.E.R.E.O.

Il faut faire disparaître les ghettos, tous les ghettos et spécialement ceux qui se trouvent dans nos têtes.

Tous les systèmes, tous les signaux qui isolent, qui séparent les incroyants des croyants et les croyants les uns des autres sont porteurs d'incompréhension, de ségrégation, d'opposition.

Il faut impérativement pour que notre société ne devienne pas un autre Sarajevo, une autre Irlande, un autre .... hélas les exemples ne manquent pas, réapprendre certainement et apprendre peut-être à vivre ensemble, à se connaître, à apprécier le positif de chacun, (ce qui ne veut pas dire ni tout accepter, ni se compromettre).

Pour atteindre un tel objectif, notre société ne peut se contenter d'une simple cohabitation sans partage. Cela a donné le système belge des différents piliers construisant une société où chacun n'existait que dans un cercle défini où il était semblable aux autres ou bien en cachant ce qui le rendait unique et différent des autres. Ce système de concurrence a produit les guerres scolaires qui continuent à coûter cher à notre communauté française.

Ainsi, la Constitution permet l'existence côte à côte de, outre l'enseignement organisé par les pouvoirs publics, d'un enseignement organisé par des institutions privées (dont l'Eglise catholique et les institutions qui en dépendent constituent la plus grande part).

Dans l'enseignement officiel, il y a coexistence des cours de morale et de religions. Ils sont appelés fréquemment « cours philosophiques » et dans le cadre de ce manifeste, et rien que dans le cadre de ce manifeste nous les appelons « cours de conceptions de vie » pour mieux faire la différence avec les cours de philosophie que le ministre Hasquin appelle de ses vœux. Ils remplissent bien mieux qu'un cours de philosophie le rôle que je viens de décrire.

Ils permettent d'offrir à chaque élève deux petites heures au sein desquelles les valeurs de la communauté philosophique à laquelle il désire se rattacher sont exprimées, développées, explicitées, critiquées. Et cela de manière claire, explicite, avec la possibilité d'une confrontation avec les autres valeurs exprimées dans les autres cours parallèles.

Ils permettent également, à travers l'élaboration de projets communs, d'œuvrer ensemble à une tâche rassembleuse, ce qui permettra en outre de voir en l'autre non un ennemi, pas même un concurrent, mais un partenaire dans l'édification de la société de demain.

La cohabitation de ces cours au sein d'une même école, c'est-à-dire au sein de l'école publique, officielle, permet la garantie de la différence associée à l'efficacité de la complémentarité.

C'est ainsi, et ainsi seulement, qu'en permettant à chacun, qu'il croie au ciel ou qu'il n'y croie pas, de vivre selon ses convictions, dans le respect évidemment des lois et de la démocratie que l'on combattra les intégrismes de tous bords et qu'on préparera la société belge du XXI<sup>e</sup> siècle.

André GOLDBERG  
CONSEIL DE LA MORALE LAÏQUE

## **4. Intervention des différentes confessions**

### **➤ les objectifs majeurs du cours de religion protestante**

L'objectif poursuivi par les concepteurs du programme du cours de religion protestante est d'offrir aux jeunes un outil de réflexion qui leur propose non seulement des contenus, mais au-delà, les aide à se poser les questions fondamentales liées à la recherche du sens.

Le programme se déploie selon trois axes principaux :

1. Une approche biblique par laquelle l'enseignant donne aux élèves une connaissance rigoureuse de l'univers culturel de la Bible et leur fait découvrir l'importance des valeurs qu'elle présente pour la construction d'une existence personnelle et l'organisation de la vie en société. Cette approche critique de la Bible est un aspect majeur de la spécificité protestante.
2. Une approche historique par laquelle l'enseignant montre aux élèves que le message biblique a été diversement interprété, apprécié et vécu au cours de l'histoire et que ces diverses approches ont été marquées par leur époque. L'objectif premier sera de doter progressivement les élèves d'une solide formation critique qui doit leur permettre de se situer en toute connaissance de cause et en toute liberté dans la société par rapport aux autres identités idéologiques et religieuses.
3. Une approche philosophique qui aura pour but d'exercer les élèves à confronter des textes et données bibliques avec des données littéraires, philosophiques et artistiques qui marquent la culture contemporaine. Cette démarche vise à apprendre aux jeunes à penser, argumenter et donner du sens à leur vie, leurs relations et leurs convictions et veut les préparer à construire leurs propres choix.

L'objectif majeur poursuivi par les cours de religion protestante est donc d'apprendre aux élèves de libérer leur pensée de toute contrainte idéologique et dogmatique et de se référer aux valeurs bibliques et aux valeurs de la raison pour construire leur éthique personnelle et aller à la rencontre de l'autre dans un esprit d'ouverture et de tolérance.

Nous estimons enfin que la présence des courants religieux minoritaires dans le cadre scolaire constitue en soi, pour tous les autres élèves qui suivent les cours philosophiques les plus suivis, un excellent outil d'apprentissage à la tolérance et au respect des minorités. Encore faut-il donner la possibilité à ces autres élèves de les découvrir dans le cadre de rencontres interconvictionnelles qu'il serait urgent d'organiser.

J-L RAVET  
EGLISE PROTESTANTE UNIE  
DE BELGIQUE

## ➤ **La position des orthodoxes de Belgique...**

En ce qui me concerne, je serai bref...

Je représente ici le cours de religion orthodoxe, un tout nouveau cours - puisqu'il n'existe que depuis 1997 en Communauté française - c'est un cours porteur de richesses, mais un cours pourtant méconnu...

Nous sommes très heureux que la Communauté française offre enfin la possibilité de choisir aussi notre option philosophique. Beaucoup de chrétiens orthodoxes ont peiné pour parvenir à bénéficier de ce droit, principalement notre métropolitain-archevêque, Monseigneur Panteleimon ; et il est inutile de préciser que, ce qui a demandé tant d'effort à être acquis, nous serions très vexés et déçus de le voir disparaître.

En fait, nous avons énormément d'échos très positifs du travail accomplis par nos enseignants dans les écoles depuis les quelques années que le cours existe ; réellement, leur travail répond à une demande qui était présente depuis longtemps dans la société belge où les orthodoxes représentent une minorité, certes, mais une minorité elle-aussi digne de respect...

Je tiens à préciser que notre Église n'organise pas d'école confessionnelle - c'est-à-dire « d'école orthodoxe » -, comme c'est le cas d'autres cultes ; par conséquent, nos enfants ne pourraient pas vraiment être respectés dans l'intégralité de leur identité ailleurs que dans l'enseignement officiel, là où tous les élèves sont chez eux, les « majoritaires » comme les « minoritaires ».

Et je tiens à souligner un autre fait très important : ici en Belgique, en tant que pays démocratique, nous n'avons aucune leçon à donner à d'autres pays en matière de respect des minorités si nous-mêmes nous ne mettons pas en application ces principes sur le terrain de notre enseignement officiel !

Quel exemple montrons-nous aux autres pays si nous mettons en péril avec légèreté ce remarquable outil de dialogue entre les différentes expressions religieuses présentes dans le pays ?

D'après nos renseignements, d'autres pays européens - proches et éloignés - seraient très intéressés par notre modèle de pluralisme, un modèle de présence pacifique dans l'enseignement officiel de toutes les options philosophiques reconnues par l'état...

Nous ne croyons pas qu'il soit l'heure de pareilles régressions en Belgique au moment où d'autres évoluent dans le même sens que nous !

Et nous aimerions que les hommes politiques qui s'étaient exprimés à l'occasion de ce débat largement médiatisé prennent clairement position par rapport à la question de l'existence de cette pluralité des cours de religions et de morale tout au long de l'enseignement obligatoire. Cela rassurerait ces 151 500 citoyens qui ont signé la pétition, mais aussi ces milliers d'enseignants qui vivent avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête...

Enfin, nous souhaitons encore que l'opinion publique prenne conscience du phénomène suivant et que nous regrettons profondément : ces derniers mois, nos cours ont été victimes d'une campagne de déstabilisation, car certains hommes politiques utilisent parfois des déclarations plutôt sibyllines qui ont pour effet que certains médias transforment ces positions ambiguës en prises de position catégorique. Cela mène souvent à des malentendus regrettables...

Nous voulons que nos enseignants soient motivés à travailler à ce projet, à ce témoignage de pluralité heureuse dans une société démocratique et soucieuse du respect de chacun.

Je vous remercie de votre attention.

Christophe D'ALOISIO  
EGLISE ORTHODOXE EN BELGIQUE

## ➤ **la position des musulmans de Belgique...**

Dans une société se définissant comme multiculturelle où la neutralité de notre pays garantit le respect des particularités et des identités de ceux qui la composent, les cours philosophiques dans l'enseignement officiel se veulent être garants de la diversité des cultures auxquelles appartiennent nos enfants.

En effet, les cours de religions et de morale sont un élément de socialisation qui forme la personnalité de l'élève par une démarche éducative et citoyenne. Ils permettent une dynamique de modernité puisqu'ils offrent des éléments de repérage de l'intérieur du cadre référent de chaque élève tout en faisant de lui un être responsable.

La coexistence de ces cours dans le cadre de l'enseignement officiel ouvre la culture scolaire à d'autres dimensions que celle du rationalisme. Ce qui constitue un rempart contre toutes les formes de dogmatismes obscurs ainsi que contre le cloisonnement antireligieux.

Habillé d'un signifiant culturel qui synthétise un pluralisme de sens et une expression commune et singulière, ces cours sont, donc, à sauvegarder pour leur fécondité mutuelle ; élément indispensable à la sauvegarde de notre démocratie.

Stigmatiser ces cours, en projetant de les substituer par un cours de philosophie, reviendrait à étouffer le souffle pluriel, le sens et les valeurs desquels ils sont porteurs dans la société belge (du XXI<sup>e</sup> siècle) de demain.

Abdelmajid MHAUCHI  
Mohammed ARCHICH  
EXECUTIF DES MUSULMANS DE BELGIQUE

## **5. Et maintenant ?**

Pour notre groupe, il est clair que notre tâche ne se termine pas aujourd'hui avec le dépôt de notre pétition et la publication de notre manifeste.

1. Nous espérons tout d'abord que l'attachement aux cours de religions et de morale exprimé par les signataires de la pétition permettra d'enlever une épée de Damoclès qui pèse sur la tête des profs de morale et de religions : depuis une quinzaine d'années, on leur parle régulièrement de la disparition de leur cours. Les 151.500 signatures déposées aujourd'hui devraient permettre aux professeurs de morale et de religions d'envisager l'avenir avec sérénité et de voir leur fonction revalorisée. Elles pourraient peut-être ainsi stopper l'hémorragie qui nous conduit à la pénurie et inciter des jeunes à s'investir pour devenir de véritables professionnels des cours de morale et de religions.
2. Nous espérons ensuite que notre pétition n'entraînera pas la fin du débat sur « l'introduction de plus de philosophie dans l'enseignement ». Le rapport Wynants indiquait des pistes pour introduire davantage de philosophie autrement qu'en remplaçant les deux heures de cours de religions ou de morale par deux heures de philo. Cette réflexion mérite d'être poursuivie.
3. Nous espérons enfin que cette pétition incitera les responsables politiques à revoir les conditions d'organisation des cours de morale et de religions. Dans l'enseignement fondamental, le décret « Onkelinks » les a rendus pratiquement inorganisable dans de nombreuses écoles. Dans le secondaire également, certains regroupements opérés en dépit du bon sens devraient absolument être évités.

C'est évidemment avec grand plaisir que nous avons appris que, lors des accords de la Saint-Boniface, la majorité arc-en-ciel s'était engagée à aider l'enseignement officiel subventionné pour l'organisation des cours de morale et de religions.

4. Concernant l'enseignement officiel, nous voulons poursuivre la réflexion commencée lors de la rédaction de notre manifeste, sur les contacts entre nos différents cours. En partant de la réalité du terrain, c'est-à-dire des expériences d'activités communes organisées par des enseignants des différents cours, dans l'enseignement fondamental comme dans l'enseignement secondaire, nous voulons analyser la faisabilité de telles rencontres.

Si nous le souhaitons, l'enseignement officiel opte pour un certain décloisonnement grâce à des rencontres « interconvictionnelles », il s'agira d'en donner la possibilité. Différentes pistes devraient être envisagées :

- chaque cours pourrait inscrire sa volonté d'ouverture et de rencontre dans un programme ;
- des écoles pourraient en faire une priorité de leur projet d'établissement ;
- un décret devrait peut-être autoriser de telles rencontres qui restent aujourd'hui légalement inorganposables.

Pour le Comité,

**EGLISE PROTESTANTE UNIE DE Belgique - Service de l'enseignement**

J-L RAVET  
rue du Champs de Mars 5 – 1050 Bruxelles

**EGLISE ORTHODOXE EN Belgique - Service de l'enseignement**

Chr. D'ALOISIO  
Ch. Brunehault 260A – 7134 Péronnes-lez-Binche

**SEREO - Enseignement de la religion catholique**

J-M VIRLET  
Av. Maeterlinck 44/101 - 1348 Louvain-la-Neuve

**EXECUTIF DES MUSULMANS DE BELGIQUE**

M. ARCHICH  
Avenue Louise 500 – 1050 Bruxelles

**CONSEIL DE LA MORALE LAÏQUE**

A. GOLDBERG  
Campus de la plaine – ULB – CP 236 - avenue A. Fraiteur – 1050 Bruxelles

**CSC-ENSEIGNEMENT - Service de la promotion des cours philosophiques**

R. DOHOGNE  
Rue de la Victoire 16 – 1060 Bruxelles

**CONSISTOIRE CENTRAL ISRAELITE DE BELGIQUE**

A. GUIGUI  
Rue Joseph Dupont 2 – 1000 Bruxelles

## Spécificité laïque

Il existe une spécificité « laïque » dans un cours de morale :

Le cours de morale non confessionnelle, dans l'intitulé du pacte scolaire, est devenu un cours de morale inspiré par l'esprit du libre examen dans le décret du 31 mars 1994.

Cela implique une recherche du sens en l'absence de tout dogme, ce qui est, quand même, une spécificité des laïques, agnostiques ou athées.

De même que je conçois la nécessité d'un lieu, d'un moment où les croyants puissent se réunir pour approfondir ce qu'ils ont en commun, de même je pense qu'il y a des valeurs spécifiques à la laïcité et qu'il est nécessaire d'avoir également un moment, un lieu où une approche évidemment non dogmatique, de nos valeurs puisse se faire, s'exprimer, s'approfondir.